

**A**ssises aux premiers rangs du grand auditoire, une dizaine de jeunes femmes voilées suivaient attentivement le cours de sociologie et prenaient note avec application. Elles découvraient les principes clés de l'analyse sociologique des phénomènes sociaux. La matière comprenait l'examen de nombreuses questions comme la construction sociale et symbolique des différences sociales, notamment le genre bien sûr, les fonctions des pratiques et des croyances religieuses dans la vie économique et sociale, la socialisation en contexte multiculturel, l'apprentissage des rôles sociaux... D'autres notions classiques comme aliénation et violence symbolique faisaient bien entendu partie du programme. Au fil des cours, la concentration de ces jeunes femmes faisait rarement défaut. Parfois même, elles s'amusaient discrètement d'un propos peu en phase avec les idées convenues ou les poncifs dans l'air du temps. Quelquefois, elles s'arrêtaient net d'écrire, le stylo à bille suspendu au-dessus de la feuille, comme si ce qui venait d'être dit suscitait leur vive réflexion. Comme elles étaient assises à l'avant de l'auditoire, le profil quelque peu protégé par le voile, seul le professeur pouvait apercevoir leurs réactions et elles en avaient sans doute conscience. Assis derrière elles, la grande majorité des étudiants ne voyaient de dos que leurs sombres voiles. Ce qu'ils imaginaient peut-être dans les têtes ainsi couvertes n'avait sans doute rien à voir avec ce qui s'y passait réellement. Le professeur se disait alors que, sous plusieurs de ces voiles austères, à l'insu de tous, murissaient nombre de jeunes femmes modernes.

Cette situation de cours assez courante nous est revenue à l'esprit au moment de lire la fin du texte de Marc Jacquemain où il critique l'infantilisation des femmes portant le hijab ou le niqab et où il insiste sur l'importance de ne pas disqualifier les victimes supposées d'une discrimination en tant qu'interlocutrices qualifiées.

Ce sont notamment les débats actuels sur la condition des femmes dans l'islam en Belgique qui justifient de consacrer un dossier à l'examen détaillé des

relations entre laïcité et féminisme, en donnant un poids particulier à la perspective historique. Ce dossier est construit autour d'un texte-tronc, assez consistant pour que s'y développe une solide argumentation. En l'occurrence, il s'agit d'un texte où Marc Jacquemain examine dans quelle mesure laïcité et féminisme marchent ou non de conserve ou, pour le dire autrement, dans quelle mesure la laïcité est ou non favorable aux femmes. Dans un second temps, l'historienne Catherine Jacques, le philosophe Stéphane Leyens et le sociologue Albert Bastenier ont accepté de réagir à ce texte principal.

Pour répondre à sa question, Marc Jacquemain périodise l'histoire des relations entre laïcité et féminisme depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Chaque période se caractérise par certains enjeux qui divisent les forces politiques et idéologiques, et concentrent les débats de société : le suffrage universel, le pouvoir clérical, l'éducation obligatoire, l'avortement et aujourd'hui la question du voile. Le soutien ou non du mouvement laïc au féminisme dépend, à chaque période, de son enjeu majeur, de sorte que la question du statut de la femme n'est que rarement abordée directement pour elle-même, indépendamment d'enjeux non pas plus importants en eux-mêmes, mais considérés comme plus cruciaux à chacune des périodes considérées. Ainsi, le féminisme trouve-t-il ou non, selon les moments, des appuis plus ou moins déterminés de la part de forces politiques et sociales plus ou moins concernées.

C'est ce que montre bien Catherine Jacques pour ce qui concerne la fin du XIX<sup>e</sup> et le début du XX<sup>e</sup> siècles. Laïcité et féminisme ont alors un adversaire commun : le cléralisme. Si seule une minorité de libéraux progressistes a soutenu énergiquement l'instruction des femmes qui fut la clé de leur émancipation, il n'en reste pas moins que le féminisme n'a pu trouver un appui que dans le milieu des libéraux anticléricaux et démocrates. L'alliance n'est donc pas automatique, et le féminisme reste bien, en Belgique comme ailleurs, un mouvement qui poursuit des objectifs propres, dans une perspective de démocratisation de la société. Comme le rappelle Catherine Jacques, toute l'œuvre exemplaire, longue et déterminée d'Isabelle Gatti de Gamond l'illustre bien.

Aboutissant à l'époque actuelle, le texte de Marc Jacquemain aborde la question du lien entre laïcité et féminisme à travers celle du voile et du statut de la femme musulmane. De manière volontairement carrée, pour bien faire apparaître les termes du débat, il distingue deux alliances opposées entre laïcité et féminisme. Il appelle la première l'« alliance républicaine » pour laquelle la religion, et en particulier aujourd'hui l'islam, représente un archaïsme et une régression qu'il faut bien tolérer, mais qu'il faut surtout empêcher d'être source d'oppression pour les femmes. Idéalement, cet archaïsme devrait tôt ou tard faire partie du passé. Il appelle la seconde l'« alliance libérale » pour laquelle le libre choix de chacune de pratiquer

ou non sa religion et de se comporter comme elle l'entend doit être protégé. Les musulmanes sont doublement victimes, à la fois du racisme et du patriarcat, et il est contreproductif de leur imposer des interdits supplémentaires au nom de leur propre émancipation. Pour plusieurs raisons, liées notamment à la situation économique et sociale ainsi qu'à une sorte de panique morale créée au sujet de l'islam, la majorité des laïques contemporains se sentent proches de la première alliance qui, ignorant toutes les nuances du débat, conduit paradoxalement, à force d'interdits, à discriminer davantage encore les musulmanes. Marc Jacquemain prône donc une conception libérale de la laïcité qu'il a déjà eu l'occasion de développer notamment dans les pages de *La Revue nouvelle*<sup>1</sup>.

S'il partage cette position normative et, en particulier, la conviction que l'interdit visant le port du voile est contreproductif, Stéphane Leyens conteste la conception forte du libéralisme subjectiviste telle que défendue par Jacquemain. Selon cette conception, l'État n'a pas à interférer dans les préférences individuelles et toute revendication à un droit différencié est légitime si elle correspond aux valeurs profondes de la personne. Constatant que l'espace public est inévitablement régulé par de très nombreuses normes restrictives, Stéphane Leyens défend l'idée que ce sont plutôt des critères objectifs et non subjectifs qui doivent être pris en compte. Selon lui, la légitimité d'une norme repose sur sa dimension communautaire, c'est-à-dire le fait qu'elle soit partagée par une communauté religieuse reconnue dans l'espace public, pour autant que cette norme ne réduise pas les droits individuels fondamentaux des personnes concernées, comme le droit d'expression, de libre association ou de vote.

Si, dans l'histoire, les femmes ont, parfois, été utilisées par la laïcité, la situation des musulmanes est plus mauvaise encore : disqualifiées dans leur parole lorsqu'elles portent le hijab ou le niqab, elles sont doublement instrumentalisées, par leur groupe d'origine — qui les charge de manifester la conflictualité de leur appartenance — et par la société occidentale puisque pèse sur elles seules la responsabilité d'incarner la modernité. Accusées de tenter d'ébranler les lignes établies entre le privé et le public, elles doivent afficher les canons de la modernité occidentale. Dans une société, dit Albert Bastenier, où la présence de groupes majoritaires et minoritaires est désormais une réalité et le multiculturalisme un fait, les femmes qui portent le voile « fabriquent » du paradoxe : désireuses de faire partie du tout social, elles revendiquent dans le même temps leurs appartenances particulières, devenant ainsi un « marqueur civilisationnel ». Pour dépasser cette situation qui peut donner lieu à des conflits, c'est au mouvement de sécularisation

1 Voir le dossier « Laïcités d'aujourd'hui », septembre 2010, et *Du bon usage de la laïcité*, sous la direction de Marc Jacquemain et Nadine Rosa-Rosso, éditions Aden.

volontaire qu'il est fait appel davantage qu'à l'idée de liberté. Les musulmanes doivent montrer que cette sécularisation est une valeur digne d'être adoptée par tous, ce qui revient à les nier comme groupe social qui a des intérêts propres. Elles deviennent, dit Bastenier, des « agents névralgiques de la recomposition globale d'un monde qui doit poursuivre sa modernisation à l'occidentale ». Ce faisant, ne leur impose-t-on pas une contrainte démesurée au détriment de leur liberté individuelle ?

La laïcité a, à plusieurs reprises, soutenu le combat des femmes pour leur émancipation, ce qui amène Albert Bastenier à proposer une refondation, un approfondissement, une ouverture de la pensée laïque. Celle-ci, comme les religions, n'apparaît plus que comme une communauté d'interprétation particulière qui ne détient pas de vérité unique. Plutôt que de vouloir araser toutes les identités culturelles, l'émancipation demande aujourd'hui de prendre acte de la pluralité humaine et des « modernités multiples ». Bastenier appelle donc à la reconnaissance des luttes au travers desquelles le plus grand nombre peut être reconnu dans ses particularités.

Au-delà de leurs nuances importantes, les auteurs de ce dossier s'accordent bien évidemment sur l'idée que la laïcité et le féminisme représentent deux forces indispensables de notre société démocratique moderne. S'il était besoin de s'en convaincre davantage, pour ce qui concerne la seconde, il n'est que de lire le beau texte de Françoise Collin, « New York des femmes » publié hors dossier dans ce même numéro. Il s'agit d'un de ces textes « à lire absolument », publié la première fois dans *La Revue nouvelle* en 1973 et que nous reprenons ici en hommage à cette grande intellectuelle et féministe récemment disparue. Il complète parfaitement cet indispensable dossier qui propose une réflexion claire, consistante, nuancée, mais aussi engagée sur une question très révélatrice de notre difficulté à construire aujourd'hui démocratiquement notre « vivre ensemble ». ■

**LUC VAN CAMPENHOUDT**